

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

---

Année 2021

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°1005 SÉANCE DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021**

---

*La séance s'ouvre à 9 heures 30 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.*

*M. Geoffroy Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents :* Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Laurence Boullaran, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stéfanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

*Absents excusés :* Philippe Benassaya (pouvoir à Sonia Brau), Olivier de La Faire (pouvoir à Claire Chagnaud-Forain).

### ***Communication du Président***

LE PRÉSIDENT – Vous trouverez sur table le nouveau magazine ainsi que trois notes – « *Un timide regain démographique des Yvelines entre 2013 et 2018* », « *L'emploi reprend dans les Yvelines au deuxième trimestre 2021* » et « *Suivi des quartiers prioritaires des Yvelines* » - que je vous invite à lire. De ces notes naissent les confirmations ou infirmations des politiques menées par le Conseil départemental. Le « *timide regain démographique* » évoqué démontre que notre département a besoin d'avoir des maires bâtisseurs et que ceux-ci doivent être aidés par le Département, au risque de perdre de la population et donc du dynamisme économique. La reprise de l'emploi dans les Yvelines est une bonne nouvelle : les Yvelines sont le seul département d'Ile-de-France qui n'avait pas retrouvé son niveau d'emploi pré-crise des *subprimes*. Même si le taux de chômage dans les Yvelines est

moins élevé que dans d'autres départements franciliens, le développement économique et l'investissement dans l'économie sont impératifs, en particulier dans le secteur industriel, dont l'affaiblissement a conduit à ce problème d'emploi.

Je vous invite également à vous rendre au 10<sup>ème</sup> Salon des Vins et Saveurs.

Jean-François RAYNAL – Les producteurs des Yvelines seront présents en plus grand nombre que d'habitude, car nous souhaitons donner une connotation « territoire » à ce salon. Toutes les régions viticoles seront présentes, y compris les Yvelines avec « la Bouche du Roi » pour commercialiser sa production du vin de Davron.

Pierre FOND – Je souligne l'exceptionnelle qualité des trois notes évoquées. L'analyse du regain démographique est très intéressante.

LE PRÉSIDENT – Je fais remarquer aux conseillers départementaux du canton de Poissy que j'arbore le sac qui m'a été offert en cadeau lors de l'inauguration de la nouvelle école de Carrières-sous-Poissy.

Je salue enfin la présence du directeur de cabinet du maire d'Aného, la ville du Togo avec laquelle nous avons noué une collaboration importante depuis plusieurs années et où se trouve le lycée professionnel que nous soutenons.

### ***Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget principal et Maison de l'Enfance Yvelines***

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – Cette délibération concerne un ajustement anecdotique pour recours à l'intérim qui ne peut être pris en charge sur la masse salariale.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6684 est adoptée à l'unanimité des votants.*

### ***Décision Modificative n°1 2021 - Budget principal clôture d'autorisation de programme et d'engagement***

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – En 2020, la loi de finances rectificative a abondé le budget des départements en prévision d'un effondrement annoncé des droits de mutation. Ce montant avait été imputé en investissement et devait être remboursé en 2021 sur le fonctionnement. Or il s'avère que ce remboursement doit être effectué sur l'investissement. Cette décision modificative (DM) propose une augmentation de 50 millions d'euros de dépenses supplémentaires en investissement et une augmentation de 50 millions d'euros en recettes de fonctionnement supplémentaires,

auxquels il convient d'ajouter 15 millions d'euros de D.M.T.O. supplémentaires obtenus grâce à une forte reprise du marché de l'immobilier. Les recettes de D.M.T.O. s'élèvent donc à 470 millions d'euros versus 405 millions d'euros programmés. Ces 15 millions d'euros supplémentaires sont directement affectés à la M.V.A. et reversés à la section d'investissement.

Quelques ajustements des dépenses de fonctionnement se soldent par un écart de 300 000 euros, en raison d'une baisse du R.S.A. (en lien avec la reprise du marché du travail) et d'une légère augmentation des A.P.A. liée à la sortie de crise sanitaire.

Globalement, cette DM a un impact positif sur les grands équilibres budgétaires du Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6767 est adoptée à l'unanimité des votants.*

#### ***Décision modificative n°1 - exercice 2021 – Musée Maurice Denis***

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – Il s'agit d'une délibération de quelques milliers d'euros visant à ajuster la situation du Musée Maurice Denis et qui n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6728 est adoptée à l'unanimité des votants.*

#### ***Décision modificative n°1 - exercice 2021 - Institut de Formation Sociale des Yvelines***

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – Cette décision n'appelle pas non plus de commentaire particulier, avec quelques milliers d'euros à la marge.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6729 est adoptée à l'unanimité des votants.*

#### ***Établissement des provisions départementales au titre de l'année 2021***

Laurent RICHARD, *Rapporteur* – Il s'agit d'adopter l'établissement d'une provision départementale au titre de l'année 2021. Il est proposé de fixer le niveau de provision à 13,525 millions d'euros, en augmentation de 5,667 millions d'euros versus 2020. Cette augmentation est essentiellement justifiée par un contentieux relatif à la RD 30.

Ces provisions sont classiques et réglementaires, d'un niveau acceptable compte tenu des engagements du Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6763 est adoptée à l'unanimité des votants.*

### ***Construction de l'IUT de Mantes-La-Ville (79 000 000 euros TTC)***

Suzanne JAUNET, *Rapporteur* – La construction de l'I.U.T. à Mantes-la-Ville intéresse Mantes-Université. Ce pôle universitaire mutualisera un ensemble d'écoles pour la somme de 79 millions d'euros, pour laquelle le Département participe à hauteur de 40 millions d'euros et le contrat de plan État-Région à hauteur de 16 millions d'euros. Ce bâtiment intégrera la Halle Sulzer et sera une belle opération architecturale. L'enseignement dispensé dans cet I.U.T concernera principalement le génie civil, le B.T.P, les métiers de l'électricité, de l'environnement... Compte tenu des difficultés rencontrées dans ces domaines, les étudiants sortiront avec un bel emploi à la clé. Le nombre d'étudiants présents sur le site doublera.

Le PRÉSIDENT – Cet ancien projet avait été placé entre parenthèses en raison des multiples contentieux introduits par l'ancien maire de Mantes-la-Ville avec le Département et l'établissement public d'Aménagement en charge de la Z.A.C Mantes-Université. Ce ralentissement avait mis en péril l'opération, avec un risque de disparition des crédits d'État, car les opérations non réalisées dans un C.P.E.R sont rarement reprises dans le suivant. Je remercie le Préfet de Région Marc Guillaume qui a été très proactif dans le retour de l'État dans le financement et les différents acteurs qui ont œuvré à remettre cet important projet sur les rails.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-6829 est adoptée à l'unanimité des votants. Cécile Dumoulin ne prend pas au vote.*

### ***Innovation et projets santé (Robot chirurgical 1 932 000 euros / Salle d'angiographie 863 836 euros) / Maison des femmes (1 650 000 euros)***

Marc HERZ, *Rapporteur* – Afin de soutenir des projets de modernisation et d'innovation dans le domaine de la santé, le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale, l'octroi de subventions d'investissement :

- Au Centre Hospitalier François Quesnay (C.H.F.Q) de Mantes-la-Jolie pour l'équipement d'une salle d'angiographie interventionnelle pour thrombectomie ;
- Au Centre Hospitalier Intercommunal Poissy-Saint Germain-en-Laye (C.H.I.P.S) pour l'acquisition d'un robot chirurgical DA VINCI Xi ;
- Au Centre Hospitalier de Plaisir pour le projet de Maison des femmes.

Il est proposé :

- D'accorder une subvention d'investissement de 1 932 000 euros au Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy Saint-Germain-en-Laye pour l'acquisition d'un robot chirurgical DA VINCI Xi composé d'une console du chirurgien, d'un chariot patient et d'un chariot d'imagerie, à installer sur le site hospitalier de Poissy ;
- D'approuver les termes de la convention afférente à l'attribution de la subvention d'investissement d'un montant de 1 932 000 euros, figurant en annexe de la délibération ;
- D'accorder une subvention d'investissement de 863 836 euros au Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes-La-Jolie pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'équipement d'une salle d'angiographie interventionnelle de thrombectomie ;
- D'approuver les termes de la convention afférente à l'attribution de la subvention d'investissement d'un montant de 863 836 euros, figurant en annexe de la délibération ;
- D'accorder une subvention d'investissement de 1 650 000 euros au Centre Hospitalier de Plaisir pour l'aménagement d'un lieu d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences, appelé Maison de femmes, sur le site Marc Laurent de l'hôpital de Plaisir.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-6834 est adoptée à l'unanimité des votants. Arnaud Péricard, Karl Olive et Gwendoline Desforges ne prennent pas part au vote, étant membres du Conseil de surveillance du C.H.I.P.S.*

Pierre FOND – En cas de conflit d'intérêt, il est préférable de sortir de la salle pour éviter toute problématique judiciaire.

Joséphine KOLLMANNSBERGER - Cette Maison des Femmes, à laquelle le Département apporte plus de 1,6 million d'euros, me tient particulièrement à cœur. La première Maison des Femmes a été construite sur le 93 et accompagne des

femmes en difficulté dans différentes problématiques (violences, grossesses, excisions). Cette seconde Maison des Femmes verra le jour dans la ville de Plaisir et sera la première du département des Yvelines. Elle sera mise en place en collaboration avec le C.H. de Plaisir, avec des gynécologues, des psychologues et d'autres spécialistes. Elle entretiendra des relations importantes avec d'autres secteurs et hôpitaux et sera un lieu d'accueil qui enverra les femmes vers les lieux répondant à leurs difficultés. Je remercie l'Assemblée départementale de son vote. Le bâtiment existe et date des années 60. Il appartient à l'hôpital de Plaisir et sera entièrement réaménagé grâce au Conseil départemental.

*Applaudissements.*

***Mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique (CPE Système) pour les équipements de chauffage, ventilation et éclairage dans 24 collèges du Département***

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* - Le présent rapport vise à soumettre à votre approbation la mise en œuvre d'un Contrat de Performance Énergétique pour les équipements de chauffage, ventilation et éclairage, dans 24 collèges du département, pour une durée de 12 ans, avec un objectif de diminution globale des consommations énergétiques minimum de 25 % d'énergie finale (électricité et gaz), pour un montant de 42,5 millions d'euros T.T.C (36 millions d'euros de travaux et 6,5 millions d'euros d'exploitation et maintenance).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-6782 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Convention solution de restauration IUT Mantes-la-Jolie (96 985,58 euros)***

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Les élèves de cet I.U.T sont de plus en plus nombreux et ne disposent que d'une salle de restauration de 70 places. Il est proposé de financer un modulaire permettant l'installation d'un accueil de 60 places pour un montant de 96 985,58 euros T.T.C financé par le Département via une subvention à l'U.V.S.Q.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-6850 est adoptée à l'unanimité des votants. Cécile Dumoulin ne participe pas au vote, étant membre du Conseil d'administration de l'I.U.T.*

***Collèges publics et établissements internationaux : Dotations complémentaires de fonctionnement et d'investissement (29 275 euros)***

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Il s'agit de donner des subventions complémentaires :

- En dotation ponctuelle de fonctionnement :
  - Le déplacement dans les centres de vaccination (frais de transport) pour 20 collèges (7 813 euros) ;
  - Des dépenses incompressibles de fonctionnement pour le lycée franco-allemand à Buc (12 000 euros) ;
  - Des frais de déménagement dans le cadre de travaux pour le collège Alberto Giacometti à Montigny-le-Bretonneux (912 euros) ;
- En subvention de projets personnalisés de scolarisation au collège François Mauriac à Houdan (4 650 euros) ;
- Pour une nouvelle U.L.I.S au collège Gustave Courbet à Trappes (1 900 euros) ;
- En dotation exceptionnelle d'investissement au collège Pierre de Coubertin à Chevreuse (2 000 euros).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales

*La délibération 3-6764 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***SEMOP : Avenant 5 C'Midy cafétéria du collège innovant Mantes-la-Jolie***

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Cette délibération concerne la cafétéria du collège de Mantes-la-Ville qui a ouvert en septembre et qui est innovante dans sa structure et son architecture. Elle est ouverte aux élèves et aux commensaux. Ce nouveau service nécessite un avenant prévoyant l'augmentation de la subvention forfaitaire de restauration pour 13 600 euros par an et participation aux frais du petit-déjeuner avec une formule à 1,70 euro H.T dont 1,033 euro pris en charge par le Département. La charge annuelle est estimée à 7 954 euros. Aucune participation du Département n'est prévue aux repas des commensaux qui seront accueillis.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-6765 est adoptée à l'unanimité des votants. Cécile Dumoulin, Pauline Winocour-Lefèvre et Pierre Bédier ont quitté la salle des séances et ne*

*prennent donc pas part au vote, étant administrateurs de C'Midy. (Pierre Fond assurant la présidence).*

Le PRÉSIDENT – La mise en marche technique du nouveau collège est efficace, mais la mise en marche pédagogique est plus difficile.

***Convention cadre entre le Département des Yvelines et le Syndicat Mixte Ouvert "Seine et Yvelines Numérique" portant sur la mise à disposition de fibre noire pour les sites départementaux***

Laurent BROSSE, *Rapporteur* - Dans le cadre du raccordement numérique de l'ensemble des sites du département des Yvelines, le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental une convention de 5 années avec le Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines Numérique », ayant pour objet la mise à disposition et la maintenance des fibres optiques noires du réseau de fibres optiques sur le domaine du département des Yvelines. Cette convention concerne l'installation et la maintenance des nouveaux sites départementaux, ainsi que la maintenance des sites départementaux déjà reliés qui arrivera à échéance dans les 5 années à venir. Le coût des prestations est estimé pour 2022 à 0,5 million d'euros et correspond à l'ouverture des nouveaux sites départementaux hors collèges.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

*La délibération 2-6778 est adoptée à l'unanimité des votants. Sonia Brau, Bertrand Coquard et Cécile Dumoulin ne prennent pas part au vote, en tant qu'administrateurs de Seine et Yvelines Numérique.*

***Fonds départemental d'indemnisation des calamités climatiques 2021-2022. Aide à l'apiculture 2021 (135 157 euros)***

Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE, *Rapporteur* – En 2018, le Département a mis en place un fonds d'indemnisation des agriculteurs devant faire face aux aléas climatiques, afin de créer un cadre pour leur venir en aide. Lors du gel de 2018, 8 agriculteurs ont été accompagnés pour un montant de 57 000 euros en investissement. La mobilisation de ce dispositif se fait sous certaines conditions : le siège de l'exploitation agricole doit être situé dans les Yvelines et l'exploitation doit avoir subi un excès d'eau de plus de 30 % de la surface de sol ou une perte de plus de 10 % du produit brut d'exploitation. L'aide est plafonnée à 10 000 euros par exploitant et par aléa climatique et est modulée en fonction du nombre d'exploitations éligibles lors des épisodes climatiques.

Il vous est proposé aujourd'hui de soutenir les arboriculteurs impactés par les épisodes de gel d'avril 2021 : 17 exploitations sont éligibles (liste en annexe de la

délibération). Le Département couvre 5 % des pertes subies par ces exploitants pour un montant de 96 657 euros.

Il vous est également proposé d'accorder une aide exceptionnelle aux apiculteurs impactés par les mêmes épisodes de gel en avril 2021, qui ont eu des conséquences sur la floraison et ont entraîné un confinement des abeilles. Le Département intervient avant la reconnaissance nationale par arrêté ministériel pour leur permettre de régler les dépenses nécessaires à la poursuite de leur activité. L'exploitation agricole doit avoir son siège situé dans les Yvelines et posséder plus de 70 colonies d'abeilles, pour un montant de 2 000 euros ou de 2 500 euros pour les exploitations de moins de 5 ans, plus fragiles. 17 exploitations sont concernées (liste en annexe de la délibération).

Le PRÉSIDENT – Ces problématiques d'apiculture sont un grand sujet, car elles impactent la pollinisation.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-6774 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Développement résidentiel : adoption de la convention Prior'Yvelines pour la commune d'Achères 2<sup>ème</sup> partie (480 000 euros)***

Alexandra ROSETTI, *Rapporteur* – Il est proposé d'adopter la 2<sup>ème</sup> partie de la convention Prior'Yvelines pour la commune d'Achères. Prior'Yvelines est doté de 100 millions d'euros et permet d'accompagner les collectivités qui s'engagent dans des projets de développement résidentiel ambitieux (sur les plans quantitatif et qualitatif) et le cas échéant de soutenir le déficit des projets ou des équipements d'espace public nécessaires. La première partie de la convention Prior'Yvelines d'Achères a été adoptée le 21 juin 2019 pour un montant de 480 000 euros et concernait la participation du Département au financement d'un nouvel équipement scolaire de 6 classes pour un montant de 1,8 million d'euros. Cette 2<sup>ème</sup> partie soutient l'opération de l'Îlot N de la Z.A.C Cœur de Ville, afin d'y permettre une programmation de logements diversifiés. Il s'agit d'une subvention de 480 000 euros à l'aménageur Citallios pour la concrétisation de cette opération de 156 logements. En effet, l'opération présente d'une part un déficit à la programmation de logement en accession maîtrisée à hauteur de 34 logements et d'autre part des coûts de dépollution importants. L'opération comprend par ailleurs 33 % de logements locatifs intermédiaires. La programmation de cet îlot a été travaillée en appui avec les préconisations formulées dans le cadre du programme Prior'. Au total, la commune d'Achères bénéficiera d'un soutien départemental Prior' de 2,280 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

*La délibération 5-6742 est adoptée à l'unanimité des votants. Alexandra Rosetti, Claire Chagnaud-Forain, Lorrain Merckaert et Pierre Bédier ont quitté la salle des séances et ne prennent donc pas part au vote, étant administrateurs de Citallios. (Pierre Fond assure la présidence).*

Le PRÉSIDENT – Ces conventions Prior' connaissent toujours un grand succès. Le départ de Bruno Blaise, remplacé par Anne-Sophie Ducarroz, ne changera rien à l'efficacité de ce dispositif.

***Transfert des garanties d'emprunts attribuées à l'association Confiance Pierre Boulenger en vue de la fusion avec l'association ALTIA Mauldre et Gally***

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – L'association Confiance Pierre Boulenger avait bénéficié d'une garantie d'emprunt pour financer 4 projets pour ses établissements accueillant des personnes en situation de handicap en 2006, 2011, 2016 et 2019. Cette association fusionne avec l'association Hestia 78. Il s'agit dans quatre délibérations différentes de procéder à ce transfert des garanties d'emprunt au profit de l'association absorbante.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 1-6815.1 1-6815.2, 1-6815.3 et 1-6815.4 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière et modification des critères d'attribution pour l'année 2021 (746 328 euros) Année 2021***

Grégory GARESTIER, *Rapporteur* – Ce rapport concerne la ventilation des recettes des amendes de police pour les villes de moins de 10 000 habitants, pour un montant d'environ 1,066 million d'euros répartis entre 55 communes qui l'ont demandé pour des aménagements de sécurité routière, la création d'abribus ou d'arrêts pour les lignes d'autobus. Il est proposé dans cette délibération, et uniquement pour l'année 2021, de regrouper les trois critères distincts pour les demandes de subventions, afin d'optimiser les dépenses avec des plafonds subventionnables (jusqu'à 50 000 euros) et un taux de subvention de 80 %.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

*La délibération 2-6750 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Avenant Carte Mobilité Inclusion (CMI) en lien avec l'imprimerie nationale pour la tarification des duplicatas***

Ingrid COUTANT, *Rapporteur* – Il s'agit d'un avenant à la convention signée en 2017 entre le département des Yvelines et l'imprimerie nationale dans le cadre des cartes mobilité Inclusion (C.M.I). La C.M.I remplace depuis 2017 les Cartes Européennes de Stationnement, les Cartes d'Invalidité et les Cartes de Priorité. Dans une démarche de simplification, la C.M.I a conservé les droits attachés aux trois cartes : invalidité, priorité, stationnement. Le présent avenant prévoit deux articles : d'une part la prise en compte des évolutions tarifaires décidée au niveau national, dont les augmentations du tarif postal afin de mettre en conformité la facturation de la C.M.I et la convention locale, et d'autre part, face aux difficultés rencontrées par certains bénéficiaires, une simplification des accès aux services numériques, sans aucun surcoût pour la collectivité. Il vous est demandé d'approuver l'ajustement des conditions financières et les mesures de simplification.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-6756 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Avenants n°1 aux conventions SOLIHA personnes âgées et personnes en situation de handicap : transfert au GIP Agence Interdépartementale de l'Autonomie***

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – Il vous est proposé de transférer en accord avec l'association SOLIHA concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, le pilotage de ce partenariat du Département vers le G.I.P de l'Agence interdépartementale de l'Autonomie. Le Département a la volonté d'accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à vivre chez elles en toute sécurité, en adaptant notamment leur logement. En 2020, 600 diagnostics et 200 adaptations de logements ont été réalisés.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-6757 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre hospitalier de Plaisir pour la mise en œuvre de l'équipe mobile du sujet âgé (137 300 euros)***

Marc HERZ, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental la poursuite du partenariat engagé entre le Département et l'hôpital Charcot (devenu depuis 2018 le centre hospitalier de Plaisir) pour la mise en œuvre de l'équipe mobile du sujet âgé (EMSA-psy) dans le sud du département, permettant l'évaluation et l'orientation des personnes âgées présentant un trouble psychique. Il s'agit de poursuivre ce qui a été entrepris au cours des années antérieures avec un budget de 137 300 euros renouvelé pour les années 2022 et 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-6759 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Avenant convention pôles autonomie territoriaux et appel à candidature PAT***

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Il vous est proposé de proroger d'un an la convention d'objectifs et de moyens qui lie le Département aux Pôles d'Autonomie Territoriaux (P.A.T) pour la poursuite de leurs missions jusqu'au 31 décembre 2022, le temps que l'appel à candidatures qui sera lancé désigne de nouveaux gestionnaires. Les missions des P.A.T sont concentrées sur l'accompagnement, l'évaluation et l'instruction des dossiers des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (100 000 demandes étudiées par 180 professionnels chaque année). Ces P.A.T sont portés par des structures extérieures, associations ou hôpital public et le pilotage est effectué par la direction de l'Autonomie. L'appel à candidatures permettra :

- D'affiner la qualité du service offert ;
- De favoriser un rapprochement avec les nouvelles plateformes de l'A.R.S. (D.A.C.) ;
- D'apporter une souplesse d'organisation au système.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-6760 est adoptée à l'unanimité des votants.*

### ***Prorogation de la date d'échéance de démarrage des travaux de la maison médicale de Beynes***

Josette JEAN, *Rapporteur* - Ce rapport propose à l'Assemblée départementale de proroger d'un an, soit jusqu'au 20 juin 2022, la date d'échéance de démarrage des travaux de construction de la maison médicale communale de Beynes, lauréate de l'Appel à projets départemental (A.A.P) « Maisons médicales 2017-2019 ». Cette prorogation est sans incidence financière. Du fait de la crise sanitaire, l'opération immobilière, au rez-de-chaussée de laquelle la maison médicale doit être aménagée, accuse un retard de six mois sur le calendrier initial et décale de ce fait la date d'acquisition et d'aménagement par la commune du plateau qui accueillera la future maison médicale. Par courrier du 19 mai 2021, la Commune de Beynes a donc sollicité une prorogation d'au moins 6 mois de la date d'échéance de démarrage des travaux de la maison médicale. Afin de répondre à cette demande et de sécuriser la réalisation de ce projet, il est proposé à l'Assemblée départementale de proroger d'un an la date d'échéance de démarrage des travaux de construction de la maison médicale de Beynes et de la fixer au 20 juin 2022.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales.

*La délibération 5-6738 est adoptée à l'unanimité des votants.*

### ***TAD Boucle de Seine - Subventions Projets Solidarités***

Gwendoline DESFORGES, *Rapporteur* – Il s'agit d'accorder des subventions de projets Solidarités au territoire d'action départementale Boucle de Seine, attribuées aux communes et associations ayant présenté une demande. Le Département a la volonté de décliner sa politique d'action sociale au niveau des territoires pour davantage de réactivité et de proximité envers les Yvelinois les plus fragiles. Trois domaines donnent lieu à ces financements : l'insertion sociale, l'enfance-familles et la politique Logement & Développement Local.

Aujourd'hui, 8 subventions sont proposées pour un montant total de 40 069 euros :

- 4 au niveau de l'insertion sociale pour un montant total de 19 500 euros ;
- 3 au niveau de l'Enfance/Familles pour un montant total de 9 500 euros ;
- 1 pour la politique Logement & Développement Local pour un montant total de 11 069 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-6784 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Territoire d'Action Départemental Grand Versailles - Appel à projets :  
Prévention et accompagnement des victimes de violences intrafamiliales***

Geoffroy BAX DE KEATING, *Rapporteur* – En 2019, le T.A.D Grand Versailles a créé le réseau Violences conjugales (R.E.V.C.O) pour réunir autour de la table les différents partenaires (gendarmerie, police, C.C.A.S, tribunal et associations) et accompagner les personnes victimes de violences intrafamiliales. Il manque le maillon du logement dans la chaîne. Un partenariat a désormais été signé avec le bailleur ELOGIE-SIEMP pour la mise à disposition de trois logements. Un appel à candidatures est lancé afin que des associations puissent occuper ces logements, financés en grande partie par le Département à hauteur de 151 000 euros sur 3 ans.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-6773 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Convention de mise à disposition à titre gracieux de professionnels du  
Territoire d'Action Départementale Grand Versailles auprès du Lieu  
d'Accueil Enfant Parent géré par la commune de Saint-Cyr-l'École***

Ingrid COUTANT, *Rapporteur* – Un lieu d'accueil enfant/parent est une structure permettant de créer du lien social tout en proposant un soutien à la parentalité. La Commune de Saint-Cyr-l'École évalue la nécessité d'accompagner les familles et reprend en gestion municipale le lieu d'accueil Enfant/Parent anciennement géré par l'association Cassiopée puis par l'unité Colibry de l'hôpital Charcot. Compte tenu du partenariat rapproché entre la commune de Saint-Cyr-l'École et le T.A.D.G.V et de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le T.A.D.G.V propose son soutien à l'accompagnement du L.A.E.P et la mise à disposition partielle et gracieuse de deux puéricultrices et d'une sage-femme du centre de P.M.I de Saint-Cyr-l'École pour une durée d'un an renouvelable 3 fois au maximum à compter de la signature de la convention. Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux de ces trois agents du Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-6777 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Sonia BRAU – Je remercie l'Assemblée pour cette délibération.

***Plan de lutte contre la précarité étudiante : avenant n°1 à la convention entre le Département et le CROUS (25 000 euros)***

Nathalie PEREIRA, *Rapporteur* - Le département des Yvelines a adopté en mars 2021 un plan de lutte contre la précarité étudiante visant à la mise en œuvre de plusieurs dispositifs, destinés à faciliter le quotidien des étudiants en priorisant l'accès à l'alimentation et à la restauration et en soutenant l'activité rémunérée. Parmi les actions concrètes sur le volet accès à l'alimentation et la restauration, figure la prise en charge par le Département de 1 euro restant à charge pour les repas pris par les étudiants dans les restaurants universitaires du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S). Le présent rapport propose de proroger, par voie d'avenant, la convention de partenariat entre le C.R.O.U.S de l'académie de Versailles et le Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-6775 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Attribution d'une subvention FSE à la direction Europe pour la mise en œuvre de l'assistance technique en 2021 (69 555 euros)***

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* – Les Yvelines ont perçu près de 22 millions d'euros dans le cadre de ce fond, primordial dans la mise en œuvre du programme d'insertion Activity. En réponse à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et aux retards de mise en œuvre des programmes européens 2021-2027, l'Europe et l'État ont décidé de prolonger le Programme opérationnel F.S.E 2014-2020 d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2021. Il était essentiel d'obtenir un renfort en assistance technique opérée par la Direction Europe, permettant de flécher les aides et de s'assurer que les actions entreprises par le Département correspondent bien aux conditions de l'emploi. Il s'agit de recevoir cette subvention accordée conformément à l'Axe 4 du Programme Opérationnel National du F.S.E 2014-2020/2021 pour un montant global de 69 555,65 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6826 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Convention de coopération entre Pôle emploi, le département des Yvelines et Activity' pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels***

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – Le marché du travail français est marqué par sa spécificité liée au chômage de longue durée, difficile à remettre en cause. Une innovation méthodologique est proposée, afin d'accompagner les personnes dans leur projet professionnel et de lever ces freins sociaux et professionnels. Cette innovation méthodologique a fait ses preuves, car elle a permis dès 2016 le retour à l'emploi de près de 40 % des bénéficiaires. Il est proposé de poursuivre cette méthodologie avec les différents partenaires dans le cadre de cette convention de coopération.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-6779 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Aides départementales pour la restauration des patrimoines historiques (Crespières, Jouars Pontchartrain, Médan, Poigny-la-Forêt et Saint-Germain-en-Laye) (I : 108 986 euros)***

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* – Il s'agit d'accompagner les villes de Crespières, Jouars-Pontchartrain, Médan, Poigny-la-Forêt et Saint-Germain-en-Laye pour un montant de 108 986 euros.

- Restauration extérieure des façades nord et sud de l'église Saint-Germain et Saint-Clair inscrite aux monuments historiques pour la ville de Médan ;
- Restauration de la Croix de chemin, dite « Croix de Boulémont » non protégée au titre des monuments historiques, pour la ville de Crespières ;
- Restauration de la couverture de l'église Saint-Pierre, non protégée au titre des monuments historiques, de Poigny-La-Forêt ;
- Restauration d'un fauteuil de célébrant, fin du XIXème siècle inscrit au titre des monuments historiques dans l'église Saint-Martin de Jouars-Pontchartrain ;
- Restauration de quatre registres et de quinze plans à Saint-Germain-en-Laye.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-6740 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Protocole d'accord transactionnel avec la société CDS Services, relatif à des prestations de traitement des déchets industriels dangereux commandées hors marché (11 613,63 euros TTC)***

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale le protocole d'accord transactionnel entre le Département des Yvelines et la société C.D.S Services relatif à des prestations commandées pour le traitement des déchets industriels dangereux. Il s'agit de régulariser ces prestations.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6705 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Eco-garde 2022-2024 et convention de partenariat entre le département des Yvelines et la SAS Réseau de Transport d'Electricité (F : 15 000 euros)***

Nicole BRISTOL, *Rapporteur* – La gestion des espaces naturels sensibles est au cœur de la politique de préservation de la biodiversité du Département. Aujourd'hui, 2 800 hectares d'espaces naturels ont été acquis par le Département auxquels s'ajoutent 35 300 hectares de zones de préemption, représentant dans leur totalité 67 sites. Pour mener cette politique, le Département a mis en place une taxe spécifique, la taxe d'aménagement, qui constitue un véritable outil financier pour l'acquisition et l'entretien des sites naturels ainsi que la prescription d'une recette annuelle de 7 millions d'euros. Ces espaces naturels sensibles ouverts au public restent extrêmement fragiles et exposés aux incivilités des usagers. Afin de protéger l'environnement de ces sites, le Département s'appuie sur des partenariats durables et pertinents : écopâturages, surveillance des sites, animation pédagogique, notamment avec le concours de l'association Eco-garde. À ce titre, il vous est proposé la contractualisation par convention de deux partenariats :

- Le renouvellement pour trois ans (2022, 2023, 2024) du partenariat avec le Dispositif Eco-garde qui existe depuis 2016, permettant la surveillance et la valorisation de trente E.N.S départementaux. Depuis 2016, Eco-garde remplit avec succès sa mission de valorisation des espaces naturels sensibles ;
- Le lancement d'un partenariat avec la Société Réseau de Transport d'Électricité (R.T.E) permettant de proposer une gestion commune des emprises des lignes électriques de six de nos espaces naturels sensibles.

La nouvelle convention à approuver avec le dispositif éco-garde fixe la subvention annuelle qui lui est attribuée à 15 000 euros. La convention avec R.T.E est sans

incidence financière pour le Département.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-6741. Et 5-6741.2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

### ***Maintien du taux départemental de la taxe d'aménagement à 1,3 % en 2022***

Nicole BRISTOL, *Rapporteur* - La Taxe d'Aménagement (T.A) est perçue lors de la délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Elle est composée de trois parts (communale, départementale et régionale uniquement pour l'Ile-de-France, seule région habilitée à la percevoir). La part départementale de la T.A finance, d'une part, les dépenses de fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) et d'autre part, la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles. Le Code de l'Urbanisme par ses articles L.331-3 et 17 précise que les Conseils départementaux, au plus tard le 30 novembre, fixent le taux de la part départementale de la Taxe d'Aménagement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Le taux de la part départementale de la T.A est fixé à 1,3 % depuis 2012 (le plus faible d'Ile-de-France). Il vous est proposé de maintenir le taux départemental de la T.A à 1,3 %, ce qui permet la perception d'une recette annuelle de l'ordre de 7 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-6749 est adoptée à l'unanimité des votants.*

### ***Prorogation de deux ans du délai de caducité de la subvention attribuée par le Département au Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet (SIRR) au titre du schéma départemental de l'eau le 23 mars 2018***

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* - Le Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet (S.I.R.R) a entamé des travaux de restructuration de la station d'épuration de la Guéville. Il a dans ce cadre bénéficié d'une subvention départementale de 2 000 000 euros. La délibération du Conseil départemental fixe un cadre d'attribution de ce type de subvention qui prévoit une durée de 4 ans pour réaliser les projets. L'opération, comprenant une phase études et une phase travaux, a démarré le 11 juin 2018. Les travaux ont subi des aléas qui ont retardé la fin de l'exécution, dont la date prévisionnelle est aujourd'hui fixée à avril 2023. Afin de

permettre la réalisation de cet important projet, il vous est proposé de voter une prolongation de deux ans du délai de caducité de cette subvention.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-6761 est adoptée à l'unanimité des votants. Clarisse Demont ne prend pas part au vote.*

***Concessions de logements : mise à jour des modalités d'attribution et de restitution des logements***

Arnaud PÉRICARD, *Rapporteur* - Le présent projet a pour objet de vous proposer la mise à jour des modalités d'attribution des logements et l'encadrement des restitutions de ces derniers. Il s'agit d'un toilettage des mises à disposition. Le Conseil départemental maintient le dispositif des logements dits « passerelles ». Il s'agit de logements appartenant au Conseil départemental et mis à disposition de collaborateurs victimes de violences conjugales ou familiales.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6881 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Département pour siéger dans les réunions de l'organe du collège Saint-Erembert de Saint-Germain-en-Laye compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat***

Le PRÉSIDENT, *Rapporteur* – Je vous propose de désigner les deux conseillers départementaux du canton de Saint-Germain-en-Laye en tant que représentants du Département au Conseil d'administration du collège de Saint-Erembert.

*La délibération 9-6835 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Opération de soutien aux villes libanaises du Kesrouan dans le secteur de la santé (26 000 euros)***

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* - Depuis 2009, le département des Yvelines mène une coopération décentralisée avec la Fédération des Municipalités du Kesrouan-Ftouh. Trois villes des Yvelines (Noisy-le-Roi, Bailly et Jouy-en-Josas) sont en partenariat de coopération avec deux villes de cette communauté de communes (Jeïta et Antoura). Dans la période de crise que traverse le Liban, ces villes libanaises nous ont appelés à l'aide pour leur dispensaire de santé qui est en

manque de matériel médical. Il vous est proposé de soutenir cette opération avec une subvention départementale de 26 000 euros (19 000 euros en investissement et 7 000 euros en fonctionnement) et des contributions municipales de 6 000 euros (2 000 euros par ville). À cela s'ajouteront des contributions citoyennes reçues lors d'opérations spécifiques.

Le PRÉSIDENT – Ces villes manquent de tout : L'État est failli, dans une nation ruinée. La situation du Liban est dramatique. Nous avons rencontré l'ambassadeur du Liban en France, et les demandes sont importantes. Le département des Yvelines ne peut être le seul à porter la solidarité avec le Liban. Il s'agit de notre coopération internationale la plus ancienne, qui a débuté dans les années 80.

Fabienne DEVÈZE – Comment s'assurer du bon acheminement du matériel qui sera envoyé ?

Marie-Hélène AUBERT – Nous sommes en partenariat avec l'association « Bureau Technique des Villes Libanaises », l'équivalent de l'A.M.F français et avec laquelle nous travaillons depuis longtemps. Elle s'occupera de l'acheminement du matériel en toute sécurité.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6880 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Contribution du Département au GIP Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID) pour la mise en place d'un fonds "eau, assainissement et déchets" pour la période 2021-2023 (225 000 euros en investissement et 175 000 euros en fonctionnement)***

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – L'eau, le traitement des déchets et l'assainissement sont les principales thématiques des projets soutenus par le G.I.P Yvelines Coopération Internationale et Développement (Y.C.I.D). Un fonds spécifique et autonome dédié à ces projets portés par des associations, des communes ou des E.P.C.I a été créé. Il est proposé que le Conseil départemental amorce ce fonds pour un montant de 400 000 euros sur 3 ans. Au bout de ces 3 ans, ce fonds sera alimenté par les contributions extérieures, comme le permet la loi Oudin-Santini (qui laisse la possibilité de consacrer 1 % du budget des syndicats ayant pour objet l'eau, l'assainissement et les déchets ou 1 % du budget assainissement des intercommunalité). Ce fonds permettra d'accompagner des projets plus structurants et est une nouvelle manière d'associer et faire participer les acteurs du territoire à la coopération.

Le PRÉSIDENT – Cette démarche basée sur un système de fonds permet d’avoir un effet démultiplicateur. Il s’agit d’une des caractéristiques de la coopération décentralisée dans le département des Yvelines. Nous cherchons auprès de l’A.F.D, de la Commission européenne et d’autres bailleurs de fonds à multiplier les sommes.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6732 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***Programme de "développement d'une filière de construction et de formation durables dans les départements de Kanel, Matam et Podor" (Sénégal) pour la période 2022-2024 (500 714 euros en fonctionnement et 826 150 euros en investissement)***

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Le Conseil départemental est engagé depuis 2016 avec l’association « la voûte nubienne » dans la région du Fouta, afin de contribuer à développer ce mode de construction écologique et économique, qui s’inscrit dans la transition des états face aux changements climatiques. L’A.F.D a saisi tout l’intérêt de ce programme et apporte son soutien financier pour 3 ans, de 2022 à 2024 afin de consolider cette filière du bâtiment pour un montant de 1 018 996 euros. Le montant total du projet est de 1,6 million d’euros et les Yvelines participent à hauteur de 22 % à ce programme. Il vous est demandé d’approuver le cadre conventionnel de ce projet multipartite qui implique le Conseil départemental, L’A.F.D, le Département de Kanel et les partenaires techniques du projet, « la voûte nubienne » et l’O. N.G « le Partenariat » en France.

Le PRÉSIDENT – Le partenariat avec la « voûte nubienne » était vacillant, dans la mesure où le Conseil départemental s’est engagé depuis un certain temps pour valoriser cette technique constructive qui paraît indispensable de développer dans les villes subsahariennes pour des raisons économiques et environnementales. Le projet commence enfin à décoller. Trois conseillers départementaux m’accompagneront à partir de demain dans cette région et verront les premières constructions (dont fait partie la maison des Yvelines) : bâtiments publics, dispensaires, écoles... Le relais institutionnel se met en place et devrait permettre au Conseil départemental de se désengager à terme, car son rôle est d’être un amorceur de projets et de ne pas financer toujours les mêmes projets.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6733 est adoptée à l’unanimité des votants.*

Karl OLIVE – J’ai pu effectuer un déplacement au Sénégal : au-delà de cette coopération, je répète mon admiration pour le travail collégial apporté avec les collègues du Département sur la coopération décentralisée. Deux hôpitaux distants de 10 km et qui proposaient les mêmes spécialités sont en train d’être fusionnés, comme ceci a été fait dans les Yvelines entre Saint-Germain-en-Laye et Poissy. Je salue l’apport financier, technique et logistique du Département dans ces démarches de mutualisation des biens et des services.

Le PRÉSIDENT – Où en est cette fusion d’hôpitaux ?

Karl Olive – Le projet avance. La mission sera confiée au directeur de CHU Mickaël Galy.

***Rapport d'orientation de la politique "Yvelines, partenaires du développement" pour la période 2021-2028***

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Depuis 2016, le Conseil départemental des Yvelines est engagé dans une politique de coopération internationale « Yvelines partenaires du développement », qui se décline en trois volets : La coopération du Département, qui repose sur des relations bilatérales avec des collectivités locales étrangères, le soutien aux initiatives de solidarité internationale portées par des acteurs yvelinois et la promotion en Yvelines des enjeux et de la dynamique internationale. Ces deux derniers volets ont été confiés au G.I.P Y.C.I.D créé en 2015 et qui compte aujourd'hui plus de 300 membres. Il vous est proposé d’adopter 3 objectifs pour le prochain mandat 2021-2028 :

- *Objectif 1* : Dans les pays partenaires, accompagner la décentralisation, encourager les coopérations décentralisées, renforcer les institutions, soutenir le développement, aider à l’augmentation – et création - des ressources pérennes, organiser l’apprentissage entre pairs, renforcer les capacités en général, favoriser les échanges de bonnes pratiques ;
- *Objectif 2* : Favoriser l’émergence d’une image de marque des Yvelines en matière de coopération internationale et, au-delà de la coopération décentralisée en tant que telle, prolonger les priorités et compétences départementales à l’international, forger une véritable politique publique du CD78 à l’international, associer les différents secteurs/compétences du Département et de son territoire à cette politique (ex : association des services du Conseil départemental des Yvelines à un projet d’E.H.P.A.D de la fédération du Kesrouan au Liban et à un projet de développement touristique au Togo) ;
- *Objectif 3* : Accompagner le développement économique, appuyer les entreprises et les investissements et initiatives entrepreneuriales de la

diaspora : associer les acteurs économiques et associatifs du territoire yvelinois à la solidarité et au développement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-6772 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***Ruralogy : modification du règlement de financement et adoption de 5 PASS pour Bazainville, Condé-sur-Vesgre (LRYE), Hermeray (I3F) et Houdan (SOLIHA) (2 172 401 euros) et adoption d'une convention de réservation de logements (Condé-sur-Vesgre)***

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – Il vous est demandé d'adopter une modification du règlement de financement du programme RuralogY, qui permet au Département de soutenir les communes rurales dans leur projet de revitalisation de leur centre bourg et de développement équilibré. Depuis sa création en 2015, RuralogY a accompagné 8 opérations dans 6 communes permettant la construction de 130 logements locatifs sociaux pour un montant total de subventions de 2,8 millions d'euros. Afin d'améliorer encore la capacité du programme à apporter une réponse sur-mesure aux collectivités rurales et aux bailleurs qui les accompagnent, il est proposé de modifier le règlement afin de soutenir de nouvelles catégories d'opérations et d'adapter le cadre de financement aux réalités des marchés immobiliers locaux.

Il vous est également proposé d'approuver 5 conventions de financement d'un montant total de 2,172 millions d'euros de subventions pour la création de 56 logements locatifs sociaux dont une résidence autonomie à Condé-sur-Vesgre. La création de ces logements locatifs sociaux passe par l'adoption de 3 PASS au bénéfice des Résidences Yvelines-Essonnes pour la réalisation de 2 opérations totalisant 9 logements locatifs sociaux familiaux à Bazainville, 11 logements locatifs sociaux à Hermeray, 3 logements locatifs sociaux à Houdan et enfin 33 logements sociaux spécifiques à Condé-sur-Vesgre.

Il vous est enfin proposé d'adopter une convention de réservation au bénéfice du Département portant sur 3 logements au sein de la résidence autonomie de Condé.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

Le PRÉSIDENT – Je propose de grouper ces 7 délibérations en un seul vote en précisant les non-participations au vote.

- *La délibération 5-6743-1 est adoptée à l'unanimité des votants ;*
- *La délibération 5-6743-2 est adoptée à l'unanimité des votants. Joséphine Kollmannsberger, Catherine Arenou, Cécile Zammit-Popescu, Éric Dumoulin et Pierre Bédier ont quitté la salle de séance et ne prennent donc pas part au vote ;(Présidence de Pierre Fond)*
- *La délibération 5-6743-3 est adoptée à l'unanimité des votants. Alexandra Rosetti, Catherine Arenou, Sonia Brau et Olivier Lebrun ne prennent pas part au vote ;*
- *La délibération 5-6743-4 est adoptée à l'unanimité des votants. Joséphine Kollmannsberger, Catherine Arenou, Cécile Zammit-Popescu, Éric Dumoulin et Pierre Bédier ont quitté la salle de séance et ne prennent donc pas part au vote ;(Présidence de Pierre Fond)*
- *La délibération 5-6743-5 est adoptée à l'unanimité des votants. Joséphine Kollmannsberger, Catherine Arenou, Cécile Zammit-Popescu, Éric Dumoulin et Pierre Bédier ont quitté la salle de séance et ne prennent donc pas part au vote ;(Présidence de Pierre Fond)*
- *La délibération 5-6743-6 est adoptée à l'unanimité des votants ;*
- *La délibération 5-6743-7 est adoptée à l'unanimité des votants.*

### ***Convention avec la Fondation PSG***

Karl Olive, *Rapporteur* – Cette délibération remise sur table concerne le renouvellement du partenariat entre le Conseil départemental et la Fondation P.S.G pour les années 2022-2023 et 2024. Le soutien au P.S.G a été engagé dès 1994 puis depuis 2000 auprès de la Fondation P.S.G. Les actions sont les suivantes :

- Rencontres entre les joueurs professionnels et des enfants hospitalisés ;
- Animation de huit « Villages Rouge et Bleu », pour 150 enfants et familles par Village, issus des quartiers sensibles ;
- Une opération « La Journée des enfants » qui réunit 500 enfants par an dans une grande journée d'animation au parc des Princes ;
- Quatre séjours vacances autour du sport ;
- Organisation de deux trophées « Yvelinois » qui s'adresseront aux clubs de football féminin et handball mixte du département ;
- Accompagnement de l'école Rouge et Bleu, fer de lance des programmes éducatifs de la Fondation.

Le montant du partenariat proposé s'élève à 136 000 euros par an sur 3 ans.

Le PRÉSIDENT – Il s'agit d'un partenariat d'une vingtaine d'années.

*La délibération 9-6891 est adoptée à l'unanimité des votants.*

## *Information*

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE - En 2019, le Conseil départemental a adopté le dispositif du « Contrat Rural Yvelines + ». Ce dispositif complète celui du « Contrat Rural » plafonné à 370 000 euros. Le « Contrat Rural Yvelines + » est une spécificité yvelinoise qui prévoit un plafond supplémentaire de 230 000 euros subventionné à 70 % par le Conseil départemental des Yvelines. Ce dispositif permet aux communes, en plus des 111 000 euros du contrat rural que leur verse le Département, de bénéficier de 161 000 euros supplémentaires pour leur projet. Nous avons en effet constaté que certains projets dépassaient largement le plafond fixé par le Contrat rural et avaient besoin d'une rallonge. Le Contrat Rural est destiné aux communes de moins de 2 000 habitants qui peuvent être subventionnées jusqu'à 600 000 euros sur leur projet d'investissement.

Depuis 2020, sur les 28 contrats ruraux que nous avons adoptés et pour lesquels le Conseil départemental a versé 3 millions d'euros de subventions, 24 ont bénéficié du « Contrat Rural Yvelines + » pour un montant de 3 millions d'euros de subvention. Le Conseil départemental a par ailleurs accordé 35 « Contrats ruraux Yvelines + » de façon rétroactive pour des contrats ruraux adoptés entre 2017 et 2019. Ce dispositif fonctionne bien, est fortement mobilisé et montre que les communes avaient besoin de cette rallonge financière.

La Région a contacté le Conseil départemental le 10 novembre dernier pour indiquer qu'elle délibérait ce jour afin de modifier le règlement de leur contrat rural, s'agissant d'un dispositif tripartite commune-Région-Conseil départemental, afin de hausser le plafond de 370 000 euros à 500 000 euros. La Région a souhaité savoir si le Conseil départemental acceptait de suivre cette modification - ce qui est le cas - et si le Conseil départemental pouvait délibérer ce jour sur ce point. Le délai était toutefois très court entre le 10 et le 19 novembre. Le Conseil départemental le faisait déjà à hauteur de 600 000 euros. La Région s'arrête à 500 000 euros. Un autre « Contrat Rural Yvelines + » continuera à être mobilisable pour les 100 000 euros restants. Le Conseil départemental examinera les autres options permettant de mieux accompagner les communes rurales.

Le PRÉSIDENT – La Région adapte ses dispositifs et nous devons nous caller dessus. L'agence Ingénieur'Y créée par le Conseil départemental a un tel succès que la création d'une agence régionale est évoquée. Il semble plus pertinent de voir comment articuler ces missions à partir des Départements plutôt que mettre en place une grande structure régionale. Je fais confiance au Président d'Ingénieur'Y pour expliquer à qui de droit combien la solution départementale est pertinente.

Cécile DUMOULIN – Le plus fort investissement de la Région dans les communes rurales est une bonne nouvelle. Le Conseil départemental va-t-il augmenter son plafond ?

Le PRÉSIDENT – Nous ne le savons pas. Je pense que le Contrat Rural Yvelines + se suffit en lui-même. Les communes doivent pouvoir participer à hauteur de 30 %. Plus la dépense augmente, plus il leur faudra augmenter leur participation. Je doute que les communes rurales puissent suivre facilement. Nous verrons au fil du temps s'il est nécessaire de remettre de l'argent.

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE – La démarche de la Région est de limiter l'effet de seuil pour les communes ayant un peu moins de 2 000 habitants et qui sont éligibles au Contrat rural et pour les communes de plus de 2 000 habitants éligibles au Contrat proximité Plus, dont les montants sont différents. Nous examinons si de nombreuses communes vont en réalité jusqu'à 600 000 euros. Les montants des opérations conduites sont légèrement supérieurs aux 370 000 euros du Contrat rural, mais sont loin des 600 000 euros.

Le PRÉSIDENT – Je clos la séance avec quelques informations. Je présente mes excuses à Mmes Aubert et Chagnaud-Forain et à M. Lebrun, car nous avons omis le « s » de Versailles en page 9 du magazine.

Patrick STEFANINI – Je signale une coquille dans l'annuaire : je ne suis pas ancien préfet de la Région Ile-de-France, mais d'une autre Région.

Le PRÉSIDENT – Les deux prochaines séances de notre Assemblée sont prévues le 17 décembre 2021 (D.O.B.) et le 28 janvier 2022.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Je signale que se tient ce week-end à Versailles l'évènement « Histoire de lire », en partenariat avec la Préfecture, le Conseil départemental et la ville, avec des dédicaces par des auteurs et des conférences.

*La séance est levée à 11 heures 05.*

Le secrétaire :

Geoffroy BAX de KEATING

Le président :

Pierre BÉDIER

## SOMMAIRE

<b>Communication du Président .....</b>	<b>1</b>
<b>Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget principal et Maison de l'Enfance Yvelines .....</b>	<b>2</b>
<b>Décision Modificative n°1 2021 - Budget principal clôture d'autorisation de programme et d'engagement .....</b>	<b>2</b>
<b>Décision modificative n°1 - exercice 2021 – Musée Maurice Denis.....</b>	<b>3</b>
<b>Décision modificative n°1 - exercice 2021 - Institut de Formation Sociale des Yvelines .....</b>	<b>3</b>
<b>Établissement des provisions départementales au titre de l'année 2021 .....</b>	<b>3</b>
<b>Construction de l'IUT de Mantes-La-Ville (79 000 000 euros TTC).....</b>	<b>4</b>
<b>Innovation et projets santé (Robot chirurgical 1 932 000 euros / Salle d'angiographie 863 836 euros) / Maison des femmes (1 650 000 euros) .....</b>	<b>4</b>
<b>Mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique (CPE Système) pour les équipements de chauffage, ventilation et éclairage dans 24 collèges du Département .....</b>	<b>6</b>
<b>Convention solution de restauration IUT Mantes-la-Jolie (96 985,58 euros) .....</b>	<b>6</b>
<b>Collèges publics et établissements internationaux : Dotations complémentaires de fonctionnement et d'investissement (29 275 euros).....</b>	<b>7</b>
<b>SEMOP : Avenant 5 C'Midy cafétéria du collège innovant Mantes-la-Jolie.....</b>	<b>7</b>
<b>Convention cadre entre le Département des Yvelines et le Syndicat Mixte Ouvert "Seine et Yvelines Numérique" portant sur la mise à disposition de fibre noire pour les sites départementaux .....</b>	<b>8</b>
<b>Fonds départemental d'indemnisation des calamités climatiques 2021-2022. Aide à l'apiculture 2021 (135 157 euros) .....</b>	<b>8</b>
<b>Développement résidentiel : adoption de la convention Prior'Yvelines pour la commune d'Achères 2<sup>ème</sup> partie (480 000 euros).....</b>	<b>9</b>
<b>Transfert des garanties d'emprunts attribuées à l'association Confiance Pierre Boulenger en vue de la fusion avec l'association ALTIA Mauldre et Gally.....</b>	<b>10</b>
<b>Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière et modification des critères d'attribution pour l'année 2021 (746 328 euros) Année 2021 .....</b>	<b>10</b>
<b>Avenant Carte Mobilité Inclusion (CMI) en lien avec l'imprimerie nationale pour la tarification des duplicatas .....</b>	<b>11</b>
<b>Avenants n°1 aux conventions SOLIHA personnes âgées et personnes en situation de handicap : transfert au GIP Agence Interdépartementale de l'Autonomie .....</b>	<b>11</b>
<b>Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre hospitalier de Plaisir pour la mise en œuvre de l'équipe mobile du sujet âgé (137 300 euros) .....</b>	<b>12</b>
<b>Avenant convention pôles autonomie territoriaux et appel à candidature PAT .....</b>	<b>12</b>
<b>Prorogation de la date d'échéance de démarrage des travaux de la maison médicale de Beynes .....</b>	<b>13</b>
<b>TAD Boucle de Seine - Subventions Projets Solidarités .....</b>	<b>13</b>
<b>Territoire d'Action Départemental Grand Versailles - Appel à projets : Prévention et accompagnement des victimes de violences intrafamiliales .....</b>	<b>14</b>

Convention de mise à disposition à titre gracieux de professionnels du Territoire d'Action Départementale Grand Versailles auprès du Lieu d'Accueil Enfant Parent géré par la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.....	14
Plan de lutte contre la précarité étudiante : avenant n°1 à la convention entre le Département et le CROUS (25 000 euros) .....	15
Attribution d'une subvention FSE à la direction Europe pour la mise en œuvre de l'assistance technique en 2021 (69 555 euros).....	15
Convention de coopération entre Pôle emploi, le département des Yvelines et Activity' pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels .....	16
Aides départementales pour la restauration des patrimoines historiques (Cresprières, Jouars Pontchartrain, Médan, Poigny-la-Forêt et Saint-Germain-en-Laye) (I : 108 986 euros) .....	16
Protocole d'accord transactionnel avec la société CDS Services, relatif à des prestations de traitement des déchets industriels dangereux commandées hors marché (11 613,63 euros TTC) .....	17
Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Eco-garde 2022-2024 et convention de partenariat entre le département des Yvelines et la SAS Réseau de Transport d'Electricité (F : 15 000 euros).....	17
Maintien du taux départemental de la taxe d'aménagement à 1,3 % en 2022.....	18
Prorogation de deux ans du délai de caducité de la subvention attribuée par le Département au Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet (SIRR) au titre du schéma départemental de l'eau le 23 mars 2018 .....	18
Concessions de logements : mise à jour des modalités d'attribution et de restitution des logements .....	19
Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Département pour siéger dans les réunions de l'organe du collège Saint-Erembert de Saint-Germain-en-Laye compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat .....	19
Opération de soutien aux villes libanaises du Kesrouan dans le secteur de la santé (26 000 euros) .....	19
Contribution du Département au GIP Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID) pour la mise en place d'un fonds "eau, assainissement et déchets" pour la période 2021-2023 (225 000 euros en investissement et 175 000 euros en fonctionnement) .....	20
Programme de "développement d'une filière de construction et de formation durables dans les départements de Kanel, Matam et Podor" (Sénégal) pour la période 2022-2024 (500 714 euros en fonctionnement et 826 150 euros en investissement) .....	21
Rapport d'orientation de la politique "Yvelines, partenaires du développement" pour la période 2021-2028.....	22
Ruralogy : modification du règlement de financement et adoption de 5 PASS pour Bazainville, Condé-sur-Vesgre (LRYE), Hermeray (I3F) et Houdan (SOLIHA) (2 172 401 euros) et adoption d'une convention de réservation de logements (Condé-sur-Vesgre).....	23
Convention avec la Fondation PSG.....	24
Information .....	25